

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

Réunion ordinaire Conseil communautaire du 27 mars 2019 19 : 00 à 21 : 15

Le 27 mars 2019 à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes se sont réunis au siège de la CCEG à Grandchamp des Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 21 mars 2019, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

Membres présents :

EUZÉNAT Philippe, DOUSSET Arnaud, LABARRE Claude, GROUSSOLLE Françoise, CLAVAUD Jean Pierre, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, BURCKEL Christine, LERAY Patrice, GIROT Monique, JOUTARD Jean Pierre, CHAILLEUX Marie Odile, DAUVÉ Yves, LEFEUVRE Sylvain, PROVOST Françoise, NAUD Jean Paul, KHALDI PROVOST Isabelle, SIEBENHUNER Bruno, BESNIER Jean Luc, VIEL Jocelyne, MONDAIN Régine, NOURRY Barbara, MAINDRON Frédéric, ALEXANDRE Maryline, ROGER Jean Louis, NIESCIEREWICZ Valérie, HENRY Jean Yves, GUILLEMIN Laurence, BOMMÉ Stanislas, BORIE Daniel, ROYER Alain, CADOU Catherine, LERAT Yvon, HENRY Catherine, BÉZIER Joseph, PLONÉIS MÉNAGER Sandrine, PORTIER Joël.

Pouvoirs :

DÉFONTAINE Claudia pouvoir à EUZÉNAT Philippe
METLAINE Aïcha pouvoir à DAUVÉ Yves
CHARRIER Jean François pouvoir à NOURRY Barbara
LAMIABLE Patrick pouvoir à BÉZIER Joseph
RENOUX Emmanuel pouvoir à PORTIER Joël

Absents : DENIS Laurent, SARLET Bruno, KOGAN Jean Jacques.

Assistants : GARNIER Dominique-DGS - HOTTIN Françoise-DGA- MÉNARD Philippe-DAE – BREHERET Dimitri-Finances – BUREAU Axèle-communication - DÉSORMEAU Edith-responsable des assemblées.
DURASSIER Murielle – Trésorière principale.

Secrétaire de séance : Jean Pierre JOUTARD

- **Approbation du compte rendu du Conseil du 7 mars 2019.**

> Le Conseil communautaire VALIDE le compte rendu du Conseil du 7 mars 2019 sans modification.

- **Information décisions du Président et du Bureau dans le cadre des délégations.**

> Le Conseil communautaire est informé des décisions du Président et du Bureau communautaire prises par délégation, comme suit :

Décision du Président :

- **Habitat : Aides financières aux propriétaires occupants – programme d'intérêt général**
Aide dispositif accession sociale à la propriété

- 1 dossier sur la commune de Treillières - montant de l'aide : 3 000 €

- **Subvention pour acquisition logements en VEFA**

Subvention à La Nantaise d'Habitations (LNH) – programme « Clos St Martin » à Saint Mars du Désert
Montant de la subvention accordé : 39 000 € pour l'acquisition de 13 logements sociaux.

- **Finances : Garanties d'emprunt**

- Garantie d'emprunt Atlantique Habitations pour la réhabilitation de 4 logements – opération « Bout des Pavés » à Héric – garantie à hauteur de 100% pour le prêt d'un montant de 157 885 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur une durée de 25 ans – index Livret A – taux d'intérêt : 0.5%.

Décision du Bureau communautaire :

- **Autorisation de demande de subvention dans le cadre du programme Leader – action formation apprentissage**

L'opération « Décroche ton job » a pour but de poursuivre l'action « emploi saisonnier » mise en place depuis plus de 10 ans au sein de la Maison de l'emploi et de la formation.

Son objectif est de donner un nouvel essor en proposant en complément des actions plus en adéquation avec le public visé et permettant de développer des liens sur le territoire entre les entreprises et les jeunes à la recherche d'un emploi.

DEPENSES		RECETTES		%
Vidéos Métiers	2795.00 €	LEADER	6536.54 €	80%
Tutoriel	1980.00 €	Autofinancement :	1634.14 €	20%
Communication (bâches, flyer spot radio)	3395.68€			
TOTAL :	8170.68 €	TOTAL :	8170.68 €	100%

- **Rapport 2018 égalité hommes-femmes au sein de la collectivité**

La loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique et à la lutte contre les discriminations a imposé aux collectivités territoriales la rédaction chaque année dans le cadre du bilan social un rapport sur l'égalité entre hommes et femmes fondé sur des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, aux rémunérations et à l'articulation entre vie privée et vie professionnelle.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine est allée plus loin en imposant la présentation chaque année, au Conseil communautaire en amont du débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre femmes et hommes.

Après présentation des éléments du Rapport 2018 égalité hommes-femmes au sein de la collectivité,

> Le Conseil communautaire PREND ACTE de ce Rapport 2018 égalité hommes-femmes au sein de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres conformément au document adressé avec le dossier du Conseil.

○ **Rapport état d'avancement du schéma de mutualisation**

Le Conseil communautaire a approuvé, le 16 décembre 2015, après avis favorable des conseils municipaux, le schéma de mutualisation d'Erdre et Gesvres à mettre en œuvre pendant la durée du mandat entre les services de la communauté de communes et ceux des communes.

Le Code général des collectivités territoriales impose au Président de la Communauté de communes de présenter chaque année au Conseil de Communauté, lors du débat d'orientations budgétaires ou, à défaut, lors du vote du budget, une communication sur l'avancement du schéma de mutualisation.

2018 a constitué la 3^{ème} année de mise en œuvre de poursuite de la mise en œuvre des actions engagées dans le cadre de ce schéma, telles que précisées et/ou redéfinies depuis 2015 à l'occasion des rapports annuels et dans les plans d'actions associés.

Surtout, cette année 2018 a été marquée par la volonté, à l'initiative du Président Yvon LERAT et du Vice-Président en charge de la mutualisation Patrice LERAY, d'accentuer résolument le processus de la mutualisation conformément à l'ambition affichée dans le Projet de mandat, dont elle constitue avec le développement économique, l'une des deux priorités. A l'issue de rencontres avec les Maires et DGS, qui ont permis des échanges très riches sur les mutualisations engagées, les besoins et attentes des communes, il a ainsi été proposé d'engager de nouvelles actions à partir de 2019, soutenues par une solidarité renouvelée dans le cadre du Pacte financier, qui concrétiseront en 2019 une nouvelle ambition pour la mutualisation en Erdre et Gesvres.

Après présentation des éléments de ce Rapport,

> Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :
. PREND ACTE de ce rapport d'avancement de la mutualisation pour l'année 2018 ;
. APPROUVE les propositions de nouvelles actions à engager en 2019 répondant à une ambition réaffirmée et renforcée du schéma de mutualisation pour le territoire d'Erdre & Gesvres.

▪ **Institution du télétravail pour raison de santé ou de handicap à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres**

Suite à l'avis favorable du Comité Technique et l'information au CHSCT en date du 21 mars 2018, le Conseil de communauté a instauré, au sein de la collectivité, le télétravail pour raison de santé ou de handicap, à titre d'expérimentation à compter du 1er avril 2018 jusqu'au 31 mars 2019, au bénéfice des agents qui en font la demande :

- Justifiant de raisons de santé ou de handicap dès lors que les missions assurées et les préconisations médicales le permettent,
- Et dont les fonctions ne figurent pas dans la liste des activités inéligibles telles que définies dans le bilan joint.

Sur la période avril 2018-mars 2019, deux agents de la collectivité ont bénéficié de ce dispositif :

- Service Finance : A compter du 5 avril 2018 jusqu'au 31 mars 2019 ;
- Service RH : A compter du 9 janvier 2019 jusqu'à fin mars 2019.

A l'issue de l'expérimentation conduite du 1^{er} avril 2018 jusqu'au 31 mars 2019 et au vu du bilan positif de celle-ci,

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Décide l'institution du télétravail pour raison de santé ou de handicap au sein de la collectivité à compter du 1^{er} avril 2019,**
- **Décide la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail, tels que définis,**
- **Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité,**
- **Autorise le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**
-

▪ **Modification du tableau des effectifs**

> **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, AUTORISE la modification du tableau des effectifs, comme suit :**

Postes permanents

Suite avis favorable du Comité Technique,

- Suppression d'un poste vacant d'agent d'accueil (grade adjoint administratif) à temps complet
- Suppression d'un poste vacant de responsable RH (grade adjoint administratif principal de 1^{ère} classe) à temps complet
- Suppression de deux postes vacants de coordinateurs CLIC (grade assistant socio-éducatif – CAT B) à temps complet
- Modification du temps de travail du poste d'assistant administratif – service amélioration action publique et développement durable (passage de 28/35 à temps complet) – grade adjoint administratif

Suite réorganisation de l'assistance administrative,

- Création d'un poste d'assistant administratif – service amélioration de l'action publique et développement durable (grade rédacteur) – temps complet

Suite pérennisation poste agent technique,

- Création d'un poste d'agent technique – service technique/pôle exploitation – grade adjoint technique – temps complet

Suite recrutement d'un agent à profil technique sur le poste de Chargé de Mission Filière Eco-Construction, modification du grade de recrutement prévu initialement lors du conseil du 14/11/2018

- Création d'un poste d'ingénieur et non d'attaché – temps complet

Suite avancement de grade 2019,

- Création d'un poste d'agent de sécurité et de prévention – service Mobilités – grade adjoint technique principal de 2^{ème} Classe – temps complet
- Création d'un poste d'agent d'entretien – service technique/pôle exploitation – grade adjoint technique principal de 2^{ème} Classe – temps complet
- Création d'un poste de chargé d'information – service emploi – grade adjoint administratif principal de 1^{ère} Classe – temps complet

Postes non permanents

- (Régularisation) Création d'un poste d'assistant de production : besoin occasionnel du Service Culture / Salon du livre Jeunesse – grade adjoint technique – temps complet / période du 11 au 31 mars 2019
- (Régularisation) Création d'un poste d'agent technique : besoin occasionnel du Pôle exploitation / charge d'activités – grade adjoint technique – temps complet / période du 01 au 30 avril 2019
- Création d'un poste d'instructeur ADS : besoin occasionnel du service ADS – grade adjoint administratif – temps complet / période du 14 mai au 31 décembre 2019

3. Finances – Politiques contractuelles

Vice-président Frédéric MAINDRON

> **Le Conseil communautaire, sur proposition de la commission finances, après en avoir délibéré, APPROUVE les actes et décisions budgétaires suivantes :**

▪ **Compte de Gestion 2018 budget principal et budgets annexes**

Conformité constatée entre les comptes de gestion et les comptes administratifs des différents budgets.
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

○ **Compte Administratif 2018 budget principal et budgets annexes**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (le Président ayant quitté la salle).

Consolidation des budgets :

Unité : k€

FONCTIONNEMENT	Budget Principal	PAE	ADS	CLIC	GEA	SPANC	SPPGD	Transport scolaire	Total
Dépenses	15 653	8 004	366	195	874	327	5 365	1 829	32 613
Recettes	28 723	8 004	366	195	1 426	402	7 497	1 829	48 442
Résultat	13 070	0	0	0	552	75	2 132	0	15 829

INVESTISSEMENT	Budget Principal	PAE	ADS	CLIC	GEA	SPANC	SPPGD	Transport scolaire	Total
Dépenses	4 200	6 382	1	1	3 314	190	410	8	14 506
Recettes	4 988	6 382	33	21	1 299	234	664	40	13 661
Résultat	788	0	32	20	-2 015	44	254	32	-845

Résultat consolidé	13 858	0	32	20	-1 463	119	2 386	32	14 984
---------------------------	---------------	----------	-----------	-----------	---------------	------------	--------------	-----------	---------------

- Affectation des résultats 2018 à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Unité : k€

Fonctionnement	Budget Principal	PAE	ADS	CLIC	GEA	SPANC	SPPGD	Transport scolaire	Total
Résultat	13 070	0	0	0	552	75	2 132	0	15 829

Investissement	Budget Principal	PAE	ADS	CLIC	GEA	SPANC	SPPGD	Transport scolaire	Total
Résultat	788	0	32	20	-2 015	44	254	32	-845
Reste à réaliser Dép	-1 720				-36	-356	-441	-20	-2 573
Reste à réaliser Rec	527				6	411	32		976
Résultat réel	-405	0	32	20	-2 045	99	-155	12	-2 442

Affectation

Couverture besoin de financement réel de la section Investissement									
1068 - Réserves	405				552		155		1 112

Affectation de l'excédent disponible à la section Fonctionnement									
002 - Recettes	12 665					75	1 977		14 717

TOTAL	13 070		0		552	75	2 132		15 829
--------------	---------------	--	----------	--	------------	-----------	--------------	--	---------------

- Bilan des cessions et acquisitions immobilières à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

. Bilan des Cessions immobilières : 2 139 398,69 €
PAF Economique : 1 093 059 € PAF Habitat : 960 720.65 € Autres : 85 619.04 €

. Bilan des Acquisition immobilières : 370 193.04 €
PAF Habitat : 285 000 € Autres : 85 193.04 €

- Budget Primitif 2019 : budget principal et budgets annexes :

- Vote du budget principal et des budgets annexes 2019

. Consolidation des budgets primitifs :

Unité : k€

FONCTIONNEMENT	Budget Principal	PAE	ADS	CLIC	GEA	SPANC	SPPGD	Transport scolaire	Total
Dépenses	30 236	10 931	375	235	1 450	502	7 557	979	52 265
Recettes	30 236	10 931	375	235	1 450	502	7 557	979	52 265
Résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0

INVESTISSEMENT	Budget Principal	PAE	ADS	CLIC	GEA	SPANC	SPPGD	Transport scolaire	Total
Dépenses	10 247	6 382	16	15	2 632	1 329	2 714	56	23 391
Recettes	20 861	6 382	37	21	2 632	1 329	2 714	56	34 032
Résultat	10 614	0	21	6	0	0	0	0	10 641

Capacité d'Invest Supplémentaire	10 614	0	21	6	0	0	0	0	10 641
---	---------------	----------	-----------	----------	----------	----------	----------	----------	---------------

. à l'unanimité pour le Budget principal et les budgets annexes Parcs d'activités (PAE) – Autorisation des Droits du Sol (ADS) – CLIC – Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) – Service Public Elimination des Déchets (SPED) – Transport scolaire.

. budget annexe Gestion des Equipements aquatiques :

par 35 voix pour, 0 voix contre, 7 abstentions (Yves DAUVÉ, Sylvain LEFEUVRE, Françoise PROVOST, Aïcha METLAINE , Régine MONDAIN, Joël PORTIER, Emmanuel RENOUX)

- **Vote des taux de la fiscalité intercommunale 2018 (CFE, TH, TF, TFNB)**
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Maintien des taux 2015

Cotisation Foncière des Entreprises : 25.82 % réserve 0,06%
Taxe Habitation : 8.51 %
Taxe Foncier Bâti : 0.17 %
Taxe Foncier Non Bâti : 3.09 %
Produit attendu / 2018 : + 271 K€

- **Autorisation de programme – Crédit de paiement**

AP 201901 : Subventions Bailleurs pour Construction des foyers jeunes actifs

	AP Initiale	Crédit de Paiement	
		2020	2021
Dépenses	1 300 k€	650 k€	650 k€

Actualisation :

AP 201301 : Construction Equipement Aquatique SUD

	AP actualisée - 2019	Crédit de Paiement						
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Travaux TTC	10 827 k€	485 k€	311 k€	446 k€	2 805 k€	6 158 k€	579 k€	43 k€
Recettes	10 827 k€	485 k€	311 k€	446 k€	2 805 k€	6 158 k€	579 k€	43 k€

AP 201302 : Restauration des marais de l'erdre

	AP actualisée 2019	Crédit de Paiement						
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Travaux TTC	2 457 k€	319 k€	424 k€	495 k€	497 k€	101 k€	515 k€	106 k€
Recettes	2 457 k€	319 k€	424 k€	495 k€	497 k€	101 k€	515 k€	107 k€

AP 201701 : Enveloppe de Fonds de Concours triennale 2017-2019

	AP actualisée 2018-2019	Crédit de Paiement			
		2017	2018	2019	2020
Dépenses	3 000 k€	17 k€	322 k€	1 500 k€	1 161 k€

AP 201702 :Restauration des Marais Erdre Amont 2017 - 2021

	AP actualisée - 2018	Crédit de Paiement				
		2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses	2 383 k€	16 k€	69 k€	857 k€	822 k€	619 k€
Recettes	2 383 k€	16 k€	69 k€	857 k€	822 k€	619 k€

- **Attribution des subventions 2019**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

A noter que les attributions de subvention inférieures ou égales à 3 000 € seront prises par décision du Président conformément aux délégations qui lui ont été attribuées par le Conseil communautaire du 5/05/2014.

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	13 605,00 €	13 605,00 €	
ASSOCIATION LANDES ART	5 000,00 €	5 000,00 €	
CREA FOLLES JOURNEE	4 500,00 €	4 500,00 €	
CLUB LOISIRS CULTURE	3 500,00 €	3 500,00 €	
KRIZAMBERT DE LA BOURDINIÈRE	3 000,00 €		3 000,00 €
ECOLE MONTGOLFIER / Rencontres Marsiennes	3 000,00 €		3 000,00 €
Association MAURICETTE (Fay de Bretagne)	3 000,00 €		3 000,00 €
AUX FILMS DE L'ERDRE	3 000,00 €		3 000,00 €
DE VROUWE CORNELIA	1 500,00 €		1 500,00 €
Commission Culture	138 890,13 €		
MAISON DEPARTEMENTALE DES ADOLESCENTS	18 054,00 €	18 054,00 €	
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ERDRE&GESVRES	6 500,00 €	6 500,00 €	
Commission Amélioration de l'Action Publique Territoriale	24 554,00 €		

		Attribution Conseil	Délégation Président
EPIC ERDRE CANAL ET FORET	195 000,00 €	195 000,00 €	
MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE	75 120,17 €	75 120,17 €	
MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE	1 384,58 €		1 384,58 €
SOCIETE DES COURSES NORT SUR ERDRE	10 000,00 €	10 000,00 €	
CAAP OUEST	5 082,00 €	5 082,00 €	
ATRE	5 000,00 €	5 000,00 €	
AIRE	4 400,00 €	4 400,00 €	
ANCRE	4 400,00 €	4 400,00 €	
SOLIDARITE EMPLOI	4 400,00 €	4 400,00 €	
Commission Développement Economique Tourisme Emploi	304 786,75 €		
CONSEIL GENERAL 44	7 200,00 €	7 200,00 €	
ADIL	6 800,00 €	6 800,00 €	
Commission Habitat	14 000,00 €		
Casson Mon Pays / U.S SAINT HERBLAIN	4 500,00 €	4 500,00 €	
Commission Communication	4 500,00 €		
TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES	486 730,88 €	471 846,30 €	14 884,58 €

- Attribution globale Dotation de Solidarité Communautaire 2019 – part principale et part complémentaire C2 mutualisation
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Unité €	services communs				TOTAL C2	DSC Principale+C2
	Principale	ADS	Informatique	Infographie		
Casson	28 505	3 076,00	0,00	1 187,00	4 263,00	32 768,00
Fay-de-Bretagne	42 842	2 277,00	8 382,00	0,00	10 659,00	53 501,00
Grandchamps-des-F.	63 197	7 705,00	0,00	0,00	7 705,00	70 902,00
Héric	66 096	7 449,00	10 390,00	1 055,00	18 894,00	84 990,00
Les Touches	31 505	1 399,00	5 371,00	2 054,00	8 824,00	40 329,00
Nort-sur-Erdre	98 200	5 325,00	0,00	0,00	5 325,00	103 525,00
Notre-Dame-des-L.	27 322	1 690,00	0,00	792,00	2 482,00	29 804,00
Petit-Mars	43 548	2 598,00	8 633,00	0,00	11 231,00	54 779,00
Saint-Mars-du-Désert	56 978	4 104,00	12 147,00	0,00	16 251,00	73 229,00
Sucé-sur-Erdre	72 939	4 168,00	0,00	0,00	4 168,00	77 107,00
Treillières	91 080	10 772,00	0,00	0,00	10 772,00	101 852,00
Vigneux-de-Bretagne	63 658	4 598,00	0,00	0,00	4 598,00	68 256,00
Total	685 870	55 161,00	44 923,00	5 088,00	105 172,00	791 042,00

- Attribution des Fonds de concours
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

PETIT MARS - Requalification du bourg		MONTANT	
Critères d'attributions			
Fonds de Concours proposé		364 427,00	
Montant des travaux		2 541 229,00	
Subventions attribuées		238 334,00	
FCTVA		395 820,00	
Prix de revient net		1 907 075,00	
Participation du maître d'ouvrage		1 542 648,00	
Respect d'une participation communale > 20% des Travaux		60,70%	OUI
Respect d'un FC<50% du prix de revient net à la charge du maître d'ouvrage		19,11%	OUI
fonds de concours attribué précédemment		0,00	
Enveloppe disponible de Fonds de Concours après attribution		0,00	

SAINT MARS DU DESERT- Aménagement du bourg		MONTANT	
Critères d'attributions			
Fonds de Concours proposé		182 866,00	
Montant des travaux		767 150,00	
Subventions attribuées		130 000,00	
FCTVA		0,00	
Prix de revient net		637 150,00	
Participation du maître d'ouvrage		454 284,00	
Respect d'une participation communale > 20% des Travaux		59,22%	OUI
Respect d'un FC<50% du prix de revient net à la charge du maître d'ouvrage		28,70%	OUI
fonds de concours attribué précédemment		0,00	
Enveloppe disponible de Fonds de Concours après attribution		0,00	

▪ Avenant à la convention de raccordement numérique La Pancarte III avec Loire Atlantique Numérique

Par délibération en date du 15/11/2017, le Conseil communautaire :

- . a approuvé les termes de la convention cadre de partenariat territorial pour l'aménagement numérique très haut débit de la Loire Atlantique ;
- . a sollicité, dans le cadre de la tranche conditionnelle n°2 du marché CREM, la desserte de plusieurs parcs d'activités ;
- . s'est engagé à financer à 100% le coût correspondant à ces dessertes et a sollicité l'aide financière départementale au titre du soutien aux territoires sur la période 2017-2021 pour un montant pouvant aller jusqu'à 50% de la dépense correspondante.

Considérant que la zone arrière de déploiement intégrant la ZA de la Pancarte doit être revue en modifiant la convention initiale pour englober certains secteurs dans cette desserte,

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

. DÉCIDE, dans le cadre de la tranche n°2 du marché CREM,

▪ de solliciter de Loire Atlantique Numérique, en complément de la desserte des parcs d'activités de la CCEG en FTTH,

. l'intégration dans le projet de déploiement du parc d'activités de la Pancarte de la zone arrière de celui-ci englobant notamment l'entreprise MERRÉ, située Les Roches à Nort sur Erdre, pour un coût estimatif maximum de 200 000 €HT ;

. la desserte du parc d'activités du Chemin des Vignes à Petit Mars pour un coût de 47 155 € HT environ;

. de s'engager à financer à 100% le coût correspondant à ces deux opérations, le montant prévisionnel indiqué pour ces deux opérations étant de 137 155 HT à 247 155 € HT environ;

▪ s'agissant du projet de desserte de l'entreprise MERRÉ, dans le cadre du déploiement de la zone arrière du parc d'activités de la Pancarte, de retenir le principe d'accepter un fonds de concours de la commune de Nort sur Erdre égal à 50% du reste à charge de la CCEG après subvention, considérant l'intégration des villages de l'Isle et de la Bruère dans cette zone de déploiement arrière du parc d'activités de la Pancarte ;

. AUTORISE le Président à signer la convention cadre de partenariat territorial pour l'aménagement numérique très haut débit de la Loire-Atlantique,

. DONNE DELEGATION à M le Président pour signer les conventions spécifiques qui seront à prévoir avec la régie LAN afin de fixer les engagements respectifs et les modalités financières précises liées à ces demandes de déploiement dans le cadre de la deuxième tranche conditionnelle du marché signé par LAN,

. AUTORISE M le Président à solliciter une aide financière départementale au titre du soutien aux territoires sur la période 2017-2021 pour un montant pouvant aller jusqu'à 50 % de la dépense correspondante pour ces deux projets de déploiement complémentaires.

▪ Délégation au président pour attribution accord cadre à bons de commandes pour « travaux d'entretien et opérations ponctuelles d'aménagements VRD sur voiries et équipements communautaires du territoire d'Erdre et Gesvres».

Objet du marché : Travaux d'entretien et opérations ponctuelles d'aménagements VRD sur voiries et équipements communautaires du territoire d'Erdre et Gesvres pour l'année 2019 et reconductible au titre des années 2020, 2021 et 2022

Considérant le renouvellement du marché à bons de commande arrivant à échéance dont les montants maximum par an sont fixés à : Lot n° 1 : 400 000.00 € HT Lot n°2 : 30 000.00 € HT

Considérant la date de remise des offres au 22 mars 2019,

Considérant que la Commission Consultative des Marchés n'a pu se réunir avant ce Conseil du 27 mars 2019,

Considérant l'échéance proche du marché actuel et la nécessité de réaliser des travaux en période favorable,

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉLEGUE à Monsieur le Président l'attribution de l'accord cadre à bons de commande pour « travaux d'entretien et opérations ponctuelles d'aménagements VRD sur voiries et équipements communautaires du territoire d'Erdre et Gesvres» au Président suite à l'avis de la commission consultative des marchés.

Le Président sera autorisé à signer les actes d'engagement des deux lots et à prendre toutes les mesures liées à leur exécution dans le cadre des clauses des contrats.

5. Eau et Milieux Aquatiques

Vice-président Jean Yves HENRY

- **Avenant n°1 à la convention-cadre de partenariat 2018-2023 avec POLLENIZ pour un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants sur le territoire de la Communauté de communes Erdre et Gesvres.**

Convention annuelle 2019 :

Par délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2018, Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions financières annuelles sur la période 2018-2023 couverte par la convention-cadre, dans les limites d'une dépense annuelle de **48 613 € TTC**.

Le montant de la participation financière de la Communauté de communes Erdre et Gesvres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 est ventilé de la manière suivante :

- Coordination, animation, encadrement administratif et technique, suivis densitaires de population : 15 299€
- Défraiement des piégeurs au titre des primes à la capture : 30 309 € (estimation de 10 103 captures à 3 €)
- Intervention techniciens de POLLENIZ dans le cadre des luttes intensives sur 2,2 km de cours d'eau : 3 005 €

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

. APPROUVE l'avenant n°1 à la convention-cadre de partenariat 2018-2023 avec POLLENIZ pour un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants sur le territoire de la Communauté de communes Erdre et Gesvres ;

. AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre de partenariat 2018-2023 avec POLLENIZ et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de cette délibération.

- **Motion sur la protection de la ressource en eau du captage du Plessis Pas Brunet**

Par courrier en date du 10 décembre 2018, le SAEP de Nort sur Erdre a souhaité attirer l'attention des élus du territoire sur les captages d'eau potable du Plessis Pas Brunet à Nort sur Erdre classés comme « captages prioritaires » au sens du Grenelle de l'environnement.

Des taux élevés pour les aspects nitrates et pesticides ont été constatés.

Une contamination au S-métolachlore (désherbant utilisé sur maïs et haricots verts) a aussi été constatée. Le syndicat demande à M le Préfet de Loire Atlantique d'interdire immédiatement son usage sur la zone d'alimentation principale de ces captages malgré la potabilité de l'eau déclarée par l'Agence Régionale de Santé.

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes deviendra compétente en matière d'eau potable;

Considérant que le Bureau communautaire du 7 mars dernier a donné un avis favorable au projet de motion proposé aux membres du Conseil communautaire ;

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, en sa qualité de futur EPCI compétent en matière d'eau potable,

ADOpte la motion suivante :

Considérant le rôle stratégique de la nappe de Nort sur Erdre pour l'alimentation en eau potable de nombreuses communes ;

Considérant la dégradation de la qualité de la nappe pour les paramètres phytosanitaires ;

Considérant les difficultés techniques à traiter ces polluants ;

Le Conseil Communautaire demande à Monsieur le Préfet de la Loire Atlantique :

De prononcer l'interdiction immédiate de l'usage du S-métachlore sur la zone d'alimentation principale des captages du Plessis Pas Brunet à Nort sur Erdre.

▪ Évolution du programme d'aide d'Erdre et Gesvres à la réhabilitation des assainissements non collectifs**Les aides existantes pour la réhabilitation des assainissements individuels :**

- Programme d'aide avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Programme d'aide avec la Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Suite à la mise en place de ce programme, les élus membres du Conseil d'Exploitation ont fait le constat suivant :

1. Le montant forfaitaire de l'aide (3 000 €) est certes non négligeable, mais le reste à charge (68% des travaux) est encore élevé pour ces foyers aux ressources modestes ;
2. Un certain nombre de propriétaires aux profils « nouveaux acquéreurs » et/ou « jeunes couples salariés sans enfant » ne sont pas éligibles à ces aides sans pour autant avoir un niveau de revenu suffisant pour engager des travaux de réhabilitation.

Le Conseil d'Exploitation propose par conséquent une évolution du programme voulant continuer dans sa dynamique de réhabilitation des assainissements individuels (objectif visé : reconquête de la qualité des eaux) auprès d'un maximum des foyers du territoire.

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, après avis favorable du Bureau communautaire, ADOPTE le principe d'aide précédemment décrit pour la réhabilitation des assainissements individuels avec une application au 1^{er} avril 2019, comme suit :

- Augmentation des plafonds des ressources (+120% / plafond ANAH)
- Maintien de l'aide financière à 3 000 €
- Budget annuel constant : 100 000 €
-

▪ Approbation modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de SAINT-MARS-DU-DESERT

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-MARS-DU-DESERT a été approuvé le 5 mars 2010.

Le Conseil Communautaire d'Erdre et Gesvres a prescrit la modification n°3 du PLU par délibération en date du 7 février 2018.

L'objectif de la modification du document d'urbanisme est de permettre la réalisation de deux opérations d'habitat; elle porte sur les évolutions suivantes :

- Modification du règlement graphique : Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du « Bois Briand III » et de la zone 2AU de la « Haute Noé » (passage en 1AU)
- Création d'une OAP sur chacun des secteurs ouverts à l'urbanisation par la présente modification
- Modification du règlement écrit de la zone Na-p pour permettre la restauration de zone humide

Les avis émis par les Personnes Publiques Associées lors de l'enquête publique n'ont amené à effectuer aucun ajustement au projet de modification n°3 soumis à approbation.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable dans son rapport d'enquête du 23/02/2019.

Compte tenu du déroulement de la procédure de modification du PLU de la commune de Saint Mars du Désert ;

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, en sa qualité d'EPCI compétent en matière d'élaboration du PLU, APPROUVE la modification n°3 du PLU de la commune de SAINT-MARS-DU-DESERT

La séance est levée à 21 : 15.